

**OBJET : Parcours Emploi Compétences – création d’emplois complémentaires****EXPOSÉ**

Dans le cadre de l’accompagnement à l’emploi, déjà mis en œuvre par la collectivité, la Ville de Châteaubriant a mis en place des dispositifs relatifs aux contrats aidés, dont, notamment, des emplois jeunes et des emplois d’avenir, des contrats d’apprentissage, et des services civiques. Le Conseil Municipal, par une délibération du 30 juin 2021, a également souhaité inscrire le dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC) dans sa gestion des ressources humaines, par la création de trois emplois à temps complet.

Le dispositif Parcours Emploi Compétences a pour objet l’insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d’accès à l’emploi, reposant sur le triptyque emploi-formation-accompagnement. Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l’attribution d’une aide de l’Etat.

Face à son succès, il vous est proposé de créer des emplois supplémentaires dans le cadre de ce dispositif PEC, afin de laisser l’opportunité à d’autres jeunes d’en bénéficier, et pouvant s’inscrire ainsi dans la charte d’engagement en faveur de l’emploi des jeunes.

**DECISION**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- 1) de créer trois nouveaux emplois, équivalent temps plein, dans le cadre du Parcours Emploi Compétences dans les conditions suivantes :
  - dans la filière technique, sur le grade de recrutement sans concours,
  - dans la filière administrative, sur le grade de recrutement sans concours,
  - dans la filière culturelle, sur le grade de recrutement sans concours.
 Les crédits sont prévus au budget chapitre 012.
  
- 2) d’autoriser M. le Maire ou l’Adjoint délégué à mettre en œuvre l’ensemble des démarches pour ce recrutement avec le prescripteur et de signer tous les documents nécessaires à l’exécution de la présente délibération, en faveur de l’emploi des jeunes.

Les propositions sont adoptées à l’unanimité  
Fait et délibéré à Châteaubriant

A l’Hôtel de Ville, le 21 octobre 2021



Le Maire,  
Alain HUNAUT

Préfecture de Loire-Atlantique

044-214400368-20211022-938-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 22-10-2021

Publication le : 22-10-2021

Le Maire,  
Alain HUNAUT





VILLE  
de  
CHATEAUBRIANT

## CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE PUBLIQUE DU JEUDI 21 OCTOBRE 2021

DIRECTION GÉNÉRALE  
DGS/MH

Membres en exercice : 33

L'an deux mil vingt et un, le vingt et un octobre 2021, à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHATEAUBRIANT, convoqués en session ordinaire le quinze octobre 2021, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Alain HUNAUT, Maire.

#### Etaient présents :

M. HUNAUT, Mme CIRON, M. BOISSEAU, Mme BOMBRAY, Mme SONNET, M. MARSOLLIER, M. PADIOLEAU, Mme BOURDEL, M. GICQUEL, Mme GITEAU, M. FLATET, M. AMIOUNI, M. TRIMAUD, Mme JARRET, Mme BOURDAIS, M. KESKIN, Mme PAYET, Mme DEGREGRE, M. SINENBERG M. BEASSE, Mme CHAUVIN, Mme HEBERT, Mme RICHET, M. BARON, M. GAUDIN, Mme LEGRAIS-OZBERK, Mme PALIERNE, M. LE HECHO.

#### Etaient excusés :

M. NOMARI a donné procuration à Mme CIRON

Mme GALLAND-PLUMEJAULT a donné procuration à M. BOISSEAU

M. LE MOEL a donné procuration à Mme BOMBRAY

M. EMERIAU a donné procuration à Mme SONNET

Mme GRAIN a donné procuration à M. GAUDIN

044-214400368-20211022-938-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 22-10-2021

Publication le : 22-10-2021



Secrétaire de séance : Mme HEBERT

Le Maire,  
Alain HUNAUT



Hôtel de Ville – B.P. 189 – 44146 CHATEAUBRIANT CEDEX  
01.02.32 – Fax : 02.40.28.16.04 – Site Internet : <http://www.mairie-chateaubriant.fr>  
e-mail : [mairie@ville-chateaubriant.fr](mailto:mairie@ville-chateaubriant.fr)